

En application du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le déroulement des concours et examens de la fonction publique est maintenu à compter du 9 août 2021 sur l'ensemble du territoire.

L'organisation des concours et examens de la fonction publique nécessite de poursuivre la mise en œuvre des modalités permettant de respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement en vue de prévenir le risque de propagation de la covid-19.

Tel est l'objet des présentes recommandations, établies dans le respect des avis rendus par le Haut conseil de santé publique¹ et conformément aux dispositions du titre Ier et de l'annexe 1 du décret du 1er juin 2021 précité.

Ces recommandations, qui remplacent celles en date du 3 mai 2021, pourront être revues en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

fichiers:



[Télécharger 20210809-recommandations_concours_examens_fp_covid-19.pdf](#) (631.64

Ko)

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
